

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 164

présenté par

M. Mendes, Mme Lebec et M. Rebeyrotte

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À la première phrase du troisième alinéa du même article 11, les mots : « cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des » sont remplacés par les mots : « dixième des membres du Parlement et d'un million d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer une procédure de référendum à l'initiative des électeurs inscrits sur les listes électorale et soutenue par des membres du Parlement. Il abaisse les seuils de soutien à une initiative référendaire.